

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3251 (Rect)

présenté par

M. Ferrand, M. Robiliard, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

à l'amendement n° 281 (Rect) de M. Suguenot

APRÈS L'ARTICLE 94

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« occupant »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.